

**Procès-verbal des délibérations de la
Commission scolaire des Draveurs
10 DÉCEMBRE 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT _____

Page 22

INITIALES DU SECRÉTAIRE _____

Procès-verbal de la **5^e séance du conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Draveurs tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec), le **lundi 10 décembre 2018** à compter de **19 h 30**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Beaulieu, Président

Mesdames Nathalie Dorais-Pagé, Micheline Marcotte Boucher, Marie-France Gagnon et Annick Tremblay, Messieurs Ernest Bédard, Paul Loyer, Paul Morin, Steve Kirk et Normand Sylvestre, commissaires

Monsieur Romain Vanhooren, Commissaire, représentant du comité de parents
Monsieur Jérôme Maltais, Commissaire, représentant du comité de parents, niveau primaire
Madame Valérie Dionne, Commissaire, représentante du comité de parents, EHDA

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Madame Julie Legault, directrice générale adjointe et Monsieur Christian Laforest, Secrétaire général.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Chantal Patrice, directrice du service des ressources matérielles
Monsieur Michel Enright, directeur du service des ressources éducatives
Madame Sara Duguay, directrice des ressources financières

ABSENCES :

Monsieur Pierre Boucher, absence motivée
Monsieur David Pigeon, absence motivée

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C049-1812 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon que l'ordre du jour soit adopté tel

Adoptée à l'unanimité

C050-1811 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre que le procès-verbal de la séance tenue le 12 novembre 2018 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE SUIVI DU 12 NOVEMBRE 2018

La Direction générale fait part de tous les suivis de la séance du 12 novembre 2018.

PAROLE AU PUBLIC

Madame Véronic Martin du mouvement « Pour une école alternative » présente aux membres du conseil des commissaires un état des lieux sur l'avancement du projet. Elle demande aux membres les résultats de la réflexion sur le projet présenté. On répond qu'une réflexion sur toute l'offre de service est en vigueur à la commission scolaire présentement. La commission scolaire se donne comme échéancier l'année 2020-2021. L'année 2019-2020 en est donc une de réflexion à ce niveau.

C051-1812 TRANSFERT DE MANDAT RELATIVEMENT À L'ACTION COLLECTIVE SUR LES FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS

CONSIDÉRANT l'action collective d'une envergure sans précédent entreprise à l'encontre de 68 commissions scolaires, dont la Commission scolaire des Draveurs concernant les frais exigés aux parents (dossier 150-06-000007-138 des registres de la Cour supérieure);

CONSIDÉRANT les travaux effectués pendant plus d'un an dans l'accomplissement de ce mandat par M. Éric Blackburn et Me Iris Montini, qui ont conduit à la mise en œuvre d'une solution satisfaisante pour la commission scolaire, entérinée par le tribunal le 18 juillet 2018, ainsi que la nomination d'un administrateur et de la société GRICS pour permettre l'exécution de la transaction;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la charge de travail et des responsabilités ainsi assumées par M. Éric Blackburn et Me Iris Montini, en sus de leurs fonctions au sein de leur commission scolaire respective;

CONSIDÉRANT qu'il est normal et souhaité que soient partagées une telle charge et une telle responsabilité;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) de voir son organisation prendre le relais dans le pilotage du dossier au stade où il se trouve, l'acceptation d'en assumer l'entière responsabilité associée et l'accord de M. Éric

Blackburn, de Me Iris Montini et de l'Association des directions générales de commissions scolaires (ADIGECS) à l'effet que ce transfert de responsabilités ait lieu;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher que la Commission scolaire des Draveurs

- Transfère à la Fédération des commissions scolaires du Québec le mandat de piloter en son nom la finalisation du dossier relatif à l'action collective identifiée ci-dessus, traitant des frais exigés aux parents;
- Remercie tous les partenaires qui ont contribué de près ou de loin à la bonne conduite du dossier à ce jour.

Adoptée à majorité
Avec abstention : madame Valérie Dionne
monsieur Romain Vanhooren
madame Nathalie Tremblay
monsieur Jérôme Maltais
monsieur Steve Kirk
madame Nathalie Dorais-Pagé

C052-1812 RÉGIME D'EMPRUNTS À COURT TERME – RECOURS COLLECTIF

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Draveurs (l' « Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de 2 982 318 \$, auquel s'ajoute les intérêts, pour financer les sommes requises découlant du règlement à l'amiable du recours collectif sur la gratuité scolaire;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'autoriser ce régime d'emprunts à court terme et d'approuver les conditions et modalités des emprunts à effectuer;

CONSIDÉRANT QUE l'Emprunteur a obtenu l'autorisation requise du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour instituer ce régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme un montant maximal de 2 982 318 \$, auquel s'ajoute les intérêts, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Syvestre

1. QUE l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme auprès ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de 2 982 318 \$, auquel s'ajoute les intérêts, pour financer les sommes requises découlant du règlement à l'amiable du recours collectif sur la gratuité scolaire et à

conclure à cette fin avec ce dernier une convention de prêt (la « Convention de prêt à court terme »);

2. QUE les emprunts à court terme ainsi contractés comportent les conditions et modalités suivantes :
 - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) aux fins du calcul du montant maximal autorisé en vertu du présent régime d'emprunts, il ne soit tenu compte que du montant en capital de chaque emprunt à court terme contracté. Le montant autorisé est ainsi diminué d'un montant équivalent au montant en capital de chaque emprunt.
3. QU'aux fins de constater les emprunts à court terme contractés aux termes de la Convention de prêt à court terme, l'Emprunteur soit autorisé à émettre en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un billet global qui représentera le capital des emprunts à court terme contractés de temps à autre et dont le texte est en substance conforme au modèle de billet porté à l'annexe de la Convention de prêt à court terme. L'encours total des emprunts à court terme représenté de temps à autre par ce billet global sera indiqué à l'annexe de ce billet;
4. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

le président et la directrice générale de l'Emprunteur ou, en cas d'empêchement de l'un, de l'autre ou de ces deux dirigeants, le vice-président et la directrice générale adjointe, responsable du Service des ressources financières de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement** au nom de l'Emprunteur, à signer la Convention de prêt à court terme et le billet global, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à court terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet global, incluant son annexe, à y apporter toute modification non substantiellement incompatible avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée à majorité
Avec abstention : madame Valérie Dionne
monsieur Romain Vanhooren
madame Nathalie Tremblay
monsieur Jérôme Maltais
monsieur Steve Kirk
madame Nathalie Dorais-Pagé

C053 -1812 PLANIFICATION DE LA RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE 2019-2023

CONSIDÉRANT l'analyse des données démographiques de la Commission scolaire des Draveurs ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs procède à l'analyse de ses données démographiques par secteur ;

CONSIDÉRANT le manque de place disponible dans certains établissements du secteur des Collines;

CONSIDÉRANT la construction d'une nouvelle école dans le secteur des Collines (Val-des-Monts) dont l'ouverture est prévue à l'automne 2019;

CONSIDÉRANT l'orientation de consulter les parents des secteurs de l'Hôpital et du Moulin pour une projection du remaniement du territoire des établissements en prévision de l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT les travaux à amorcer pour un Centre d'excellence regroupant les groupes de FMS et Pré-Dep pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'adopter le document intitulé « Planification de la répartition de la clientèle scolaire 2019-2023 ».

Adoptée à majorité
Contre : madame Nathalie Dorais-Pagé
Monsieur Steve Kirk

C054-1812 CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT le respect des principes retenus;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre que le calendrier scolaire 2019-2020 primaire et secondaire soit adopté.

Adoptée à majorité
Contre : madame Valérie Dionne
Monsieur Romain Vanhooren

C055-1812 SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS ET LA VILLE DE GATINEAU – AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE DE L'ODYSSÉE

CONSIDÉRANT que l'école de l'Odysée veut aménager la cour de l'école;

CONSIDÉRANT que la direction de l'école de l'Odysée a fait une demande de subvention à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau accepte de verser une subvention de 20 000 \$ pour aider au financement du projet sur présentation d'une pièce justificative;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs désirent s'entendre sur les conditions d'utilisation de la cour d'école et des équipements qui s'y trouvent;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé de procéder à la signature du protocole d'entente concernant l'aménagement de la cour de l'école de l'Odysée entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau par le président et la directrice générale selon les dispositions intervenues entre les parties et que cette entente entre en vigueur à la fin des travaux d'aménagement.

Adoptée à l'unanimité

C056-1812 PUBLICATION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE DU COMMISSAIRE PAUL MORIN POUR LE FINANCEMENT D'ACTIVITÉS DIVERSES DE LA CLASSE C.A. (GROUPE 68) DE LA POLYVALENTE LE CARREFOUR.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais que monsieur Paul Morin contribue au financement d'activités diverses de la classe C.A. (groupe 68) de la Polyvalente Le Carrefour en publiant sa carte professionnelle de commissaire pour un montant de 100\$.

Adoptée à l'unanimité

C057-1812 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX PERSONNES QUI ONT PARTICIPÉ À LA RÉANIMATION CARDIAQUE D'UN JOUEUR DE VOLLEY-BALL

CONSIDÉRANT que c'est la rapidité d'esprit des joueurs de l'équipe et leur travail collaboratif qui ont permis d'agir avec promptitude;

CONSIDÉRANT le joueur en arrêt cardiaque a dû recevoir à 2 reprises l'intervention du défibrillateur ainsi que la respiration artificielle pour le ramener à la vie;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la sécurité et la santé des usagers de ses installations sportives;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'adresser des félicitations à l'ensemble des acteurs et des joueurs de l'équipe de volley-ball qui ont permis de sauver une vie le soir du 14 novembre dernier à l'école Le Petit Prince.

Adoptée à l'unanimité

C058-1812 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ENSEIGNANTES DE LA SABLONNIÈRE

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et de ses élèves ;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves ;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves ;

CONSIDÉRANT l'objectif de l'activité qui était de faire découvrir trois sentiers différents dans le Parc de la Gatineau.

CONSIDÉRANT qu'il y a eu 39 élèves de la 3^{ième} à la sixième année qui ont participé et que les élèves ont parcouru un total de 20 Kilomètres;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon d'adresser des félicitations à Mesdames. Marie-Josée Dufort et Jenny Flansberry, enseignantes à l'école La Sablonnière pour leur implication à l'activité " À l'école La Sablonnière on bouge "

Adoptée à l'unanimité

**C059-1812 MOTION DE FÉLICITATIONS À ÉRABLISAC ET SA
PARTICIPATION AU MARCHÉ DE NOËL DU MUSÉE
CANADIEN DE L'HISTOIRE**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'adresser des félicitations à Érablisac et sa participation au marché de Noël du Musée Canadien de l'histoire.

Adoptée à l'unanimité

**C060-1812 MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉLÈVE AUDREY LASALLE DE LA
POLYVALENTE DE L'ÉRABLIÈRE QUI A INSCRIT ÉRABLISAC À
MON ÉCOLO DE RADIO CANADA**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'adresser des félicitations à l'élève Audrey Lasalle de la Polyvalente de l'Érablière qui a inscrit Érablisac à Mon Écolo de Radio Canada

Adoptée à l'unanimité

COMMUNICATIONS

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Le président invite tous les membres au coquetel de Noël qui aura lieu le 19 décembre à partir de 17h30 à l'édifice l'Escale du Centre d'éducation des adultes.

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Aucune communication

DIRECTION GÉNÉRALE

Aucune communication

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Dionne fait mention des sujets traités à la dernière rencontre du comité de parents :

- Participation des parents aux assemblées générales annuelles des écoles
- Maternelles 4 ans
- Abolition des commissions scolaires

REPRÉSENTATION EXTERNE DES MEMBRES DU CONSEIL

POINTS DIVERS

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil des commissaires aura lieu le 28 janvier 2019 à 19 h 30 au salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé.

C061-1812 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais que la séance soit levée. Il est 20h29

Adoptée à l'unanimité

Christian Laforest
Secrétaire général

Claude Beaulieu
Président